

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 929

30 mars 2016

SOMMAIRE

Achten Invest s.à r.l.	44547	Dallmayr Distribution Automatique S.à.r.l., Luxembourg	44548
Advantage Luxembourg S.A	44571	DNCA Finance Luxembourg	44551
AEPEP II Iberian Retail Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	44553	ECWID S.à r.l.	44552
Alma Santa S.à r.l.	44546	E.I.M.A. S.A.	44589
Ambo S.A.	44546	Fiduciaire Huppertz	44550
Antimo S.A.	44592	Five S.A.	44592
Architekturbüro Hein Sàrl	44547	General Capital Group Sàrl	44547
Areo S.à r.l.	44564	High Tech Consulting S.à r.l.	44552
Askana S.à r.l.	44546	Intermatros S.A.	44552
Baltic Professional Investment S.A.	44577	Marc DECKER (anciennement REDELUX) Sàrl	44552
BMV Partners S.à r.l.	44547	Metis Group S.à r.l.	44552
BR Craven S.à r.l.	44584	New Pearl S.A.	44571
Building and Office Investment S.A.	44582	Parthenon S.A.	44546
Bureau de Voyages Quatre Saisons	44590	Pour Toi	44592
By Kilian Retail S.à r.l.	44550	S+B Inbau S.à r.l.	44551
Carina Bis	44548	SG Luxembourg Holdings S.à r.l.	44547
C.B. Fleet Luxembourg S.à r.l.	44586	SJS Transports S.à r.l.	44551
C.E.G. International S.A.	44551	Sof-10 Think Holdings Lux S.à r.l.	44549
Cinquecento Investments S.A.	44548	The Sugarhorse Group S.à r.l.	44549
Coast Investment S.C.A.	44551	Tiago German Properties GmbH	44549
COFITEX S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial (SPF)	44548	Triton III LuxCo A 16 S.à r.l.	44549
Culligan International S.à r.l.	44549	Valco Invest S.à r.l.	44550
Dallmayr Distribution Automatique S.à.r.l., Luxembourg	44548	V.Amaral Sàrl	44550
		Vicente S.à r.l.	44550

Askana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2016069601/12.

(160033183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Alma Santa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 157.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016069624/10.

(160032877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Ambo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 42.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMBO S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2016069628/12.

(160032805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Parthenon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.711.

EXTRAIT

L'Administrateur LINK POINT SA, R.C.S. Luxembourg N° B 137.193, sise au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg, a désigné en date du 20 janvier 2016, Monsieur Lionel Elie MAMANE, informaticien, né à Ixelles (Belgique) le 5 mai 1979, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, comme son représentant permanent - avec pouvoir de signature individuelle - dans l'exercice de son mandat d'administrateur au sein de la société PARTHENON S.A.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016055372/15.

(160014921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Architekturbüro Hein Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, Wäistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 91.613.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016069598/9.

(160032682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Achten Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsingen, 1, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 171.598.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016069575/14.

(160033011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

BMV Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 158.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016069678/10.

(160033150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

SG Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 157.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016068996/10.

(160031335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

General Capital Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 186.289.

Les comptes annuels au 30 Juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016069828/10.

(160032955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

COFITEX S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 10.475.

Les comptes annuels au 30-09-2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016069723/10.
(160033139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Dallmayr Distribution Automatique S.à.r.l., Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5551 Remich, 1, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 48.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2016069740/11.
(160033108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Dallmayr Distribution Automatique S.à.r.l., Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5551 Remich, 1, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 48.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2016069741/11.
(160033109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Carina Bis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 20, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 70.925.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.
Pour la société

Référence de publication: 2016069710/11.
(160032956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Cinquecento Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-4420 Soleuvre, 7, rue des Cerisiers.
R.C.S. Luxembourg B 141.449.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.02.2016.
Pour: CINQUECENTO INVESTMENTS SA
Société anonyme

Référence de publication: 2016069715/12.
(160033393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Culligan International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 102.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016069708/9.
(160032729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Sof-10 Think Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 188.512.

Les comptes annuels pour la période du 2 juillet 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 février 2016.
Référence de publication: 2016069004/11.
(160031765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

The Sugarhorse Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 91, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 179.806.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE SUGARHORSE GROUP SARL
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016069019/12.
(160032102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Tiago German Properties GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 176.719.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2016069020/11.
(160031984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Triton III LuxCo A 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 159.683.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo A 16 S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2016069030/11.
(160031421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

V.Amaral Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3833 Schiffflange, 2, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 180.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016069053/9.

(160031777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Valco Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.530.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALCO INVEST S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016069056/12.

(160032111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Vicente S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4744 Pétange, 91, Porte de Lamadelaine.

R.C.S. Luxembourg B 87.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016069063/9.

(160031776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Fiduciaire Huppertz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 179.457.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016069270/9.

(160032203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

By Kilian Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 179.881.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2014 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 24 juin 2015, sous la référence L150108010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069686/12.

(160032917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Coast Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 55.290.737,50.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.604.

Les comptes annuels au 30/09/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Coast Investment S.C.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016069703/12.

(160033031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

S+B Inbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 43, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 135.341.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S+B INBAU S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016068967/12.

(160031514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

SJS Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4640 Differdange, 117, avenue d'Oberkorn.
R.C.S. Luxembourg B 150.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016068999/9.

(160031784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

C.E.G. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 33.699.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2016069689/11.

(160033293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

DNCA Finance Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 131.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph Châtel

Président du conseil d'administration

Référence de publication: 2016069764/11.

(160032837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

ECWID S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 163.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016069782/11.

(160032644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

High Tech Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 79.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016069848/11.

(160033024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Intermatros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 117.759.

Les comptes au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERMATROS S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016069874/12.

(160032905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Marc DECKER (anciennement REDELUX) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 83, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 60.182.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P our Marc DECKER (anciennement REDELUX) SARL

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016069938/12.

(160033082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Metis Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 163.323.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016069941/9.

(160033045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

AEPEP II Iberian Retail Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 202.998.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of December,
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARS:

AEPEP II Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with share capital of EUR 33,790 (thirty-three thousand seven hundred and ninety euros), with registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 199986 (the Sole Shareholder),

represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the attorney-in-fact and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name AEPEP II Iberian Retail Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property including the direct or indirect acquisition, development, holding, promotion, management, sale and/or lease of real estate or moveable property, in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

3.4. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans (including on interest-free terms), facilities,

security interests over its assets or give guarantees in any form and for any term whatsoever, grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company and provide them with any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may also issue any type of preferred equity certificates.

3.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its sole shareholder.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) represented by:

- (a) 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (b) 0 (zero) class A shares (the Class A Shares);
- (c) 0 (zero) class B shares (the Class B Shares);
- (d) 0 (zero) class C shares (the Class C Shares);
- (e) 0 (zero) class D shares (the Class D Shares);
- (f) 0 (zero) class E shares (the Class E Shares);
- (g) 0 (zero) class F shares (the Class F Shares);
- (h) 0 (zero) class G shares (the Class G Shares); and
- (i) 0 (zero) class H shares (the Class H Shares);

each having a nominal value of EUR 1 (one euro) and having their rights and obligations as set out in these Articles (the Shares). The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares, are collectively referred to as the Classes of Shares, each being a Class of Share. Each Ordinary Share has been subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of these Articles. The sole shareholder may create as many additional classes of shares as the Company may need for the purpose of its investment activity.

5.3. The sole shareholder may contribute Capital Surplus to the Company and except as set out in these Articles amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the shareholder(s) to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

Art. 6. Shares.

6.1. The Company will not have more than one shareholder.

Except as otherwise provided in these Articles, each Share confers the right to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. A transfer of Shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the sole shareholder.

6.4. In the course of any given financial year, the Company may redeem any Class of Shares within the limits set forth by the Law and subject to these Articles, by way of share capital reduction through a repurchase and the immediate cancellation of the repurchased Shares (being in each case a Share Redemption) at a redemption/repurchase price as determined by the board of managers and approved by the sole shareholder (the Redemption Price).

6.5. Share Redemptions in accordance with these Articles are permitted provided that: (i) a Class of Shares is always redeemed/repurchased in full, it being understood that the Ordinary Shares shall be the last Class of Shares to be redeemed, (ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the Share Redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed pursuant to the Law and/or these Articles, and (iii) the

Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve pursuant to the Law and these Articles of Association.

6.6. Share Redemptions shall be made in the reverse alphabetical order, i.e. starting with the Class H Shares and ending with the Class A Shares. The Ordinary Shares may be redeemed only after the redemption of all the other Classes of Shares.

6.7. Upon a Share Redemption the sole shareholder shall be entitled with respect to the Class of Shares being redeemed to the Available Amount (or such other amount resolved by the sole shareholder and the board of managers provided however that such other amount shall never be higher than the Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company as at a date no earlier than two months prior to the date of the Share Redemption, provided that:

(1) in case of redemption/repurchase of Classes of Shares other than Ordinary Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but shall not include Income Profits.

(2) in case of redemption/repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits allocated to Ordinary Shares (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but shall not include Capital Gain Profits.

6.8. For the avoidance of doubt, amounts shall be due and payable to the sole shareholder upon approval and completion of the relevant Share Redemption.

6.9. In these Articles the following capitalised terms shall, unless the context otherwise requires, have the following meanings:

Available Amount in relation to each Class of Shares other than Ordinary Shares that is the subject of a Share Redemption means the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the sole shareholder would have been entitled to a dividend distribution in respect of such Class of Shares pursuant to article 14 of these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or Capital Surplus and/or issuance premium), and (ii) as the case may be the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares, but reduced by (x) any losses (including carried forward losses) of the Company for the relevant period, and (z) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of these Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting). For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

Capital Gain Profits means all distributable profits (being amounts other than Income Profits) derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, including but not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds.

Income Profits means all distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments including, but not limited to dividends, interest and any gains which constitute income for United Kingdom tax purposes.

Remaining Profits means any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder which sets the term of their office. In case more than one manager is appointed, the managers shall constitute the board of managers. The managers need not be shareholder(s). The sole shareholder may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the board of managers.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice, provided that all such meetings shall take place in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members attending are Luxembourg residents, including at least one Class A Manager and one Class B Manager in the event that different classes of managers have been appointed. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that if classes of managers have been appointed at least one Class A Manager and one Class B Manager have approved such resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager, or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or, if Class A Managers and Class B Managers have been appointed, by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or sole signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Sole shareholder resolutions

Art. 12. Powers, voting rights and form.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

12.3. As there will not be more than one shareholder in the Company, the decisions of the sole shareholder may be taken in writing, in accordance with article 193 of the Law.

12.4. Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole shareholder.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 13. Financial year and balance sheet.

13.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

13.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and sole shareholder towards the Company.

13.3. The sole shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

Art. 14. Allocation of Profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

14.2. Without prejudice to the calculation of the amounts to be paid in respect of a Class of Shares upon a Share Redemption as set out in Article 6, the Income Profits shall be paid on the Ordinary Shares.

14.3. The Capital Gain Profits shall be distributed in respect of the Classes of Shares other than Ordinary Shares, in accordance with the following (such dividend rights insofar as they refer to a percentage of nominal value being preferred cumulative annual dividend rights):

(1) first, an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class A Shares shall be paid on the Class A Shares annually;

(2) second, an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class B Shares shall be paid on the Class B Shares annually;

(3) third, an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class C Shares shall be paid on the Class C Shares annually;

(4) fourth, an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class D Shares shall be paid on the Class D Shares annually;

(5) fifth, an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class E Shares shall be paid on the Class E Shares annually;

(6) sixth, an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class F Shares shall be paid on the Class F Shares annually;

(7) seventh, an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class G Shares shall be paid on the Class G Shares annually; and

(8) eighth, any remaining Capital Gain Profits shall be paid on the Class H Shares annually.

14.4. If all the Class H Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (7) will be paid to the holders of the Class G Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all the Class H Shares and Class G Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (6) will be paid to the holders of the Class F Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (5) will be paid to the holders of the Class E Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all the Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (4) will be paid to the holders of the Class D Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all the Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (3) will be paid to the holders of the Class C Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all the Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) and (2) will be paid to the holders of the Class B Shares on a pro rata and pari passu basis.

If all the Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to step (1) will be paid to the holders of the Class A Shares on a pro rata and pari passu basis.

14.5. Any Remaining Profits shall be distributed on the Ordinary Shares.

14.6. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including Capital Surplus and share issuance premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers and the sole shareholder within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the sole shareholder must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be a shareholder, appointed by a resolution of the sole shareholder which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the sole shareholder or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder.

VII. General provision

Art. 16. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by AEPEP II Investment S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company AEPEP II Iberian Retail Holdings (Luxembourg) S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Cost

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has passed the following resolutions:

(a) initially, set the number of managers of the Company at 3 (three);

(b) appoint:

- Kevin Cahill, professionally residing at 10, New Burlington Street, 6th floor, W1S 3BE London, United Kingdom, as manager of the Company, for an indefinite period;

- Philippe Salpetier, professionally residing at 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as manager of the Company, for an indefinite period; and

- Damien Schuind, professionally residing at 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as manager of the Company, for an indefinite period;

(c) set the registered office of the Company at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deuxième jour de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

COMPARAIT

AEPEP II Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant un capital social de 33.790 EUR (trente-trois mille sept cent quatre-vingt-dix euros), ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg au B 199986 (l'Associé Unique),

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration octroyée sous seing privée.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination AEPEP II Iberian Retail Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré

provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra accomplir toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers (y compris les produits dérivés) représentant des droits de propriété, des créances ou des titres transférables émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. La Société peut exercer toute activité commerciale, financière, ou industrielle et effectuer toute transaction relative à des biens immobiliers ou meubles incluant l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la détention, la promotion, la gestion, la cession et/ou la location de biens immobiliers ou meubles, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs de dettes et/ou de titres représentatifs du capital.

3.4. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir toute sorte d'assistance financière directe et/ou indirecte aux sociétés et/ou entreprises dans lesquelles elle possède un intérêt ou une participation ou qui sont membres de son groupe, en particulier en consentant des prêts (y compris des prêts sans intérêts), des crédits, des sûretés sur ses actifs ou consentir des garanties sous toute forme et tout terme ou consentir des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et leur fournir tout conseil et assistance sous toute forme, y compris des services de trésorerie. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société pourra aussi émettre tout type de preferred equity certificates.

3.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'associé unique.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est établi à 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros), représenté par:

- (a) 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- (b) 0 (zéro) part sociale de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A);
- (c) 0 (zéro) part sociale de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B);
- (d) 0 (zéro) part sociale de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C);
- (e) 0 (zéro) part sociale de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D);
- (f) 0 (zéro) part sociale de catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E);
- (g) 0 (zéro) part sociale de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F);
- (h) 0 (zéro) part sociale de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G);
- (i) 0 (zéro) part sociale de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H);

chacune ayant une valeur nominale d'1 EUR (un euro) et ayant leurs droits et obligations tels qu'établis dans les présents Statuts (les Parts Sociales). Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G et les Parts Sociales de Catégorie H, sont collectivement désignées comme les Catégories de Parts Sociales, chacune étant une Catégorie de Part Sociale. Chaque Part Sociale a une valeur nominale d'1 EUR (un euro), et chaque Part Sociale a été souscrite et intégralement libérée

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts. L'associé unique pourra créer autant de catégories de parts sociales supplémentaires que la Société le requière dans le cadre de son activité d'investissement.

5.3. L'associé unique peut effectuer des apports à la Société en capitaux propres, et sauf indication contraire des présents Statuts, et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par 1(es) associé(s) à la Société sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie, et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apports en capitaux propres non rémunéré par des titres >> du plan comptable normalisé du Luxembourg du 10 juin 2009).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. La Société n'aura pas plus d'un associé.

Sauf disposition contraire des présents Statuts, chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.4. Au cours de tout exercice financier, la Société pourra racheter toute Catégorie de Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi et par les présents Statuts, par le moyen d'une réduction de capital social grâce à un rachat et à l'annulation immédiate des Parts Sociales rachetées (étant dans tous les cas un Rachat de Parts Sociales) à un prix de remboursement/rachat tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'associé unique (le Prix de Rachat).

6.5. Les Rachats de Parts Sociales conformément aux présents Statuts sont permis à condition que: (i) une Catégorie de Parts Sociales soit toujours rachetée en intégralité, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaires soient la dernière Catégorie de Parts Sociales à être rachetée, (ii) l'actif net de la Société, tel que présenté dans les comptes intermédiaires de la Société devant être préparés par le conseil de gérance, ne soit pas, ou suite au Rachat de Parts Sociales ne devienne pas, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves indisponibles conformément à la Loi et/ou aux présents Statuts, et (iii) le Prix de Rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice financier actuel augmentés des reports bénéficiaires et de tout montant provenant des réserves de la Société disponibles à cet effet, après déduction de toute perte survenue lors de l'exercice financier actuel, toute perte reportée et de toute somme devant être affectée en réserve conformément à la Loi et aux présents Statuts.

6.6. Les Rachats de Parts Sociales doivent être effectués dans l'ordre alphabétique inverse, i.e en débutant par les Parts Sociales de Catégorie H et en terminant par les Parts Sociales de Catégorie A. Les Parts Sociales Ordinaires ne pourront être rachetées qu'après le rachat de toutes les autres Catégories de Parts Sociales.

6.7. Lors d'un Rachat de Parts Sociales l'associé unique aura droit, eu égard aux Catégories de Parts Sociales rachetées, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'associé unique et le conseil de gérance, à condition toutefois qu'un tel montant n'excède jamais le Montant Disponible), dans tous les cas déterminé sur la base des comptes intermédiaires de la Société à une date non antérieure de plus de deux mois préalablement à la date de Rachat des Parts Sociales, si:

(1) dans le cas d'un remboursement/rachat des Catégories de Parts Sociales autres que des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Rachat peut inclure les Bénéfices de Plus-Values (y compris les reports de Bénéfices de Plus-Value), mais ne comprendra pas les Bénéfices de Revenus.

(2) dans le cas d'un remboursement/rachat des Catégories de Parts Sociales autres que des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Rachat peut inclure les Bénéfices de Revenus attribués aux Parts Sociales Ordinaires (y compris les reports de Bénéfices de Revenus) et les Bénéfices Restants (y compris les reports de Bénéfices Restants), mais ne comprendra pas les Bénéfices de Plus-Value.

6.8. Dans le souci d'éviter toute ambiguïté, les montants sont dus et payables à l'associé unique après approbation et réalisation du Rachat de Parts Sociales concerné.

6.9. Dans les présents Statuts, les termes en majuscule suivants devront, sauf indication contraire du contexte, avoir le sens suivant:

Montant Disponible en relation avec toute Catégorie de Parts Sociales autre que les Parts Sociales Ordinaires sujettes à un Rachat de Parts Sociales signifie le montant total des Bénéfices de Plus-Value de la Société (incluant les reports de Bénéfices de Plus-Value) dans la mesure où l'associé unique aurait eu droit à un dividende relatif à une telle Catégorie de Parts Sociales conformément à l'article 14 des présents Statuts, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable (y compris un compte de réserve spéciale de capital et/ou l'Apport en Capitaux Propres et/ou la prime d'émission), et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital social relatif à la Catégorie de Parts Sociales, mais déduit de (x) toute pertes (y compris les pertes reportées) de la Société pour la période concernée, et de (z) toute somme à affecter en réserve (s) conformément aux exigences de la Loi ou des présents Statuts, dans tous les cas tel qu'établi dans les comptes intermédiaires concernés (sans double comptabilisation). Afin d'éviter toute ambiguïté, le Montant Disponible ne peut pas inclure les Bénéfices de Revenus (y compris les reports de Bénéfices de Revenus).

Bénéfices de Plus-Value signifie tout bénéfice distribuable (pour des montants autres que les Bénéfices de Revenus) réalisé par la Société grâce à des plus-values réalisées générées par les actifs de la Société et par ses investissements, notamment les plus-values, les boni liquidation et les produits de vente.

Bénéfices de Revenus signifie tout bénéfice distribuable réalisé par la Société grâce à des revenus générés par les actifs de la Société et par ses investissements, notamment les dividendes, intérêts et tout autre gain constituant un revenu aux fins de la fiscalité du Royaume-Uni.

Bénéfices Restants signifie tout bénéfice autre que les Bénéfices de Revenus et les Bénéfices de Plus-Value.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique qui fixe le terme de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé (s). L'associé unique peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant (s) de Catégorie A) et les gérants de catégorie B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables A tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, à condition que ces réunions soient tenues au Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants réside au Luxembourg et comprend, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B dans le cas où différentes catégories de gérants auraient été nommées. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition que si des catégories de gérants ont été nommées, qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B aient approuvé ces résolutions. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou deux gérants ou, le cas échéant, un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être délivrés au cours de procédures judiciaires ou autre, doivent être signés par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ou par toute personne dûment nommée à cette fin par le conseil de gérance.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou par télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants sont nommés, par la signature conjointe de deux gérants, ou, si des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B sont nommés, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2, des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs, droits de vote et forme.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. L'associé unique pourra se faire représenter en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

12.3. Vu que la Société n'aura pas plus d'un associé, les décisions de l'associé unique pourront être prises par écrit, conformément à l'article 193 de la Loi.

12.4. Toute modification des statuts devra être décidée par l'associé unique.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social et bilan.

13.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

13.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte des profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et de l'associé unique envers la Société.

13.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi.

Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. Sans préjudice du calcul des montants à payer relatifs à une Catégorie de Parts Sociales d'un Rachat de Parts Sociales tel qu'établi dans l'Article 6, les Bénéfices de Revenus doivent être payés sur les Parts Sociales Ordinaires.

14.3. Les Bénéfices de Plus-Value sont distribués selon les Catégories de Parts Sociales autres que les Parts Sociales Ordinaires, en accord avec les dispositions suivantes:

(1) En premier lieu, un montant égal à 0,10% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie A est payé sur les Parts Sociales de Catégorie A annuellement;

(2) En deuxième lieu, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie B est payé sur les Parts Sociales de Catégorie B annuellement;

(3) En troisième lieu, un montant égal à 0,20% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie C est payé sur les Parts Sociales de Catégorie C annuellement;

(4) En quatrième lieu, un montant égal à 0,25% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie D est payé sur les Parts Sociales de Catégorie D annuellement;

(5) En cinquième lieu, un montant égal à 0,30% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie E est payé sur les Parts Sociales de Catégorie E annuellement;

(6) En sixième lieu, un montant égal à 0,35% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie F est payé sur les Parts Sociales de Catégorie F annuellement;

(7) En septième lieu, un montant égal à 0,40% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie G est payé sur les Parts Sociales de Catégorie G annuellement; et

(8) En huitième lieu, tout Bénéfice de Gains en Capital restant est payé sur les Parts Sociales de Catégorie H annuellement.

14.4. Si toutes les Parts Sociales de Catégorie H sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement aux paiements conformément aux étapes (1) à (7) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie H et Parts Sociales de Catégorie G sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement aux paiements conformément aux étapes (1) à (6) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie G et Parts Sociales de Catégorie F sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement aux paiements conformément aux étapes (1) à (5) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie F et Parts Sociales de Catégorie E sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement aux paiements conformément aux étapes (1) à (4) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie E et Parts Sociales de Catégorie D sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement aux paiements conformément aux étapes (1) à (3) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie D et Parts Sociales de Catégorie C sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement aux paiements conformément aux étapes (1) à (2) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B au pro rata et sur une base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie C et Parts Sociales de Catégorie B sont rachetées et annulées, tous les Bénéfices de Plus-Value restant postérieurement aux paiements conformément à l'étape (1) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A au pro rata et sur une base pari passu.

14.5. Tout Bénéfices Restants est distribué sur les Parts Sociales Ordinaires.

14.6. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, A tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant l'Apport en Capitaux Propres et la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le conseil de gérance et par l'associé unique dans les deux mois (2) suivant la date de l'arrêté des comptes;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et
- (v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'associé unique doit reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé unique ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique.

VII. Disposition générale

Art. 16. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par AEPEP II Investment S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12,500.- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a adopté les résolutions:

- (a) fixer le nombre initial de Gérants de la Société à trois (3);
- (b) nommer:
 - Kevin Cahill, ayant sa résidence professionnelle 10, New Burlington Street, 6^{ème} étage, W I S 3BE Londres, Royaume Uni., en tant que gérant de la Société, pour une période indéterminée;
 - Philippe Salpetier, ayant sa résidence professionnelle au 5 Rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée; et

- Damien Schuind, ayant sa résidence professionnelle au 5 Rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée;

c) fixer le siège social de la Société au 2 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Dont acte, fait et passe à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39190. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007222/625.

(160007165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Areo S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 686.456,31.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.948.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), to whom remains the present deed.

There appeared the following:

1. Chenavari Credit Trading D Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-245882;

2. Chenavari Real Estate Trading Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-263275;

3. Chenavari Investment Managers Holdings, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-210641;

4. Chenavari Credit Trading L Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-263087;

5. Chenavari Credit Trading SF Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-263279;

6. Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund LP, a limited partnership organized under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America, registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations under file number 5302727, acting by its general partner Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund (General Partner) Limited, a company incorporated in the Cayman Islands with registered number 275961 and whose registered office is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands;

7. CIM SG European Opportunities Fund LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number MC- 76244, acting by its general partner CIM SG European Opportunities Fund (General Partner) Limited, a partnership incorporated in the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number MC-281306;

8. Chenavari Credit Trading MS2 Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-263267;

9. Chenavari Capital Solutions Limited, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Old Bank Chambers, La Grande Rue, St. Martins, Guernsey GY4 6RT, registered with the Guernsey Registry under company registration number 56977;

10. Toro Limited, a closed-ended investment company limited by shares incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Old Bank Chambers, La Grande Rue, St. Martins, Guernsey GY4 6RT, registered with the Guernsey Registry under company registration number 59940;

11. Crown Managed Accounts SPC, a segregated portfolio company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Grand Pavillon, Commercial Centre, 1st Floor, 802 West Bay Road, P.O. Box 31855, KY1-1207, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number CR-100202, acting for and on behalf of its segregated portfolio Crown/Chenavari S1 Segregated Portfolio;

12. Crown Managed Accounts SPC, a segregated portfolio company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Grand Pavillon, Commercial Centre, 1st Floor, 802 West Bay Road, P.O. Box 31855, KY1-1207, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number CR-100202, acting for and on behalf of its segregated portfolio Crown/Chenavari S2 Segregated Portfolio;

13. Chenavari European Deleveraging Opportunities Fund LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number 23831.

(all together being hereafter referred to as the "Shareholders")

all represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as agent and attorney-in-fact by virtue of thirteen (13) proxies which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the presented deed for the purpose of registration.

The Shareholders, duly represented as mentioned above, declare that they hold all the shares of AREO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg as a securitisation undertaking under the law of 22 March 2004 on securitisation, with a share capital of six hundred eighty-six thousand seven hundred seventy-six euros and thirty-one eurocent (EUR 686,776.31), having its registered office at 55 Avenue Pasteur, L- 2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158948 (the "Company"), incorporated further to a deed of Maître Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), dated 6 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 969 of 11 May 2011. The articles of association of the Company (the "Articles of Association") were last amended further to a deed of the undersigned notary dated 30 November 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, duly represented as mentioned above, declare that they are fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To authorise the decrease of the share capital of the Company by an amount of three hundred twenty euros (EUR 320.-) so as to reduce it from its current amount of six hundred eighty-six thousand seven hundred seventy-six euros and thirty-one cents (EUR 686,776.31) divided into twelve thousand (12,000) ordinary shares, one hundred (100) A shares linked to compartment A, one hundred (100) B shares linked to compartment B, one hundred (100) C shares linked to compartment C, one hundred (100) D shares linked to compartment D, one hundred (100) E shares linked to compartment E, three hundred twenty (320) S shares linked to compartment S, one (1) 4 share linked to compartment 4, sixty-three thousand four hundred ninety-eight (63,498) 5 shares linked to compartment 5, all with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, one (1) 1 share linked to compartment 1, four million five hundred thousand (4,500,000) T shares linked to compartment T, five hundred thousand one hundred (500,100) 8 shares linked to compartment 8, twenty million (20,000,000) 14 shares linked to compartment 14, four million forty-five thousand six hundred thirty (4,045,630) 15 shares linked to compartment 15, thirty-two million (32,000,000) 16 shares linked to compartment 16, all with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to an amount of six hundred eighty-six thousand four hundred fifty-six euros and thirty-one cents (EUR 686,456.31), divided into twelve thousand (12,000) ordinary shares, one hundred (100) A shares linked to compartment A, one hundred (100) B shares linked to compartment B, one hundred (100) C shares linked to compartment C, one hundred (100) D shares linked to compartment D, one hundred (100) E shares linked to compartment E, one (1) 4 share linked to compartment 4 and sixty-three thousand four hundred ninety-eight (63,498) 5 shares linked to compartment 5, all with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, one (1) 1 share linked to compartment 1, four million five hundred thousand (4,500,000) T shares linked to compartment T, five hundred thousand one hundred (500,100) 8 shares linked to compartment 8 and twenty million (20,000,000) 14 shares linked to compartment 14, four million forty-five thousand six hundred thirty (4,045,630) 15 shares linked to compartment 15, thirty-two million (32,000,000) 16 shares linked to compartment 16, all with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, by the repurchase and cancellation of the Compartment S Shares.

2. To redeem the Compartment S Shares held by Chenavari Credit Trading D Limited, Chenavari Credit Trading MS2 Limited, Chenavari Capital Solutions Limited, Toro Limited and Crown Managed Accounts SPC acting for and on behalf of its segregated portfolio Crown/Chenavari S1 Segregated Portfolio (the "Redeemed Shares") at an aggregate redemption

price of fifteen thousand three hundred thirty-three euros (EUR 15,333.-) on the basis of Interim Financial statements as at 07 December 2015.

3. To cancel the Redeemed Shares so as to reduce the number of Compartment S Shares from three hundred twenty (320) to zero (0).

4. To amend article 8 of the Articles of Association so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1) and which shall now read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at six hundred eighty-six thousand four hundred fifty-six Euro and thirty-one cents (EUR 686,456.31) represented by:

seventy-five thousand nine hundred ninety nine (75,999) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), divided in the following classes of shares:

- 12,000 (twelve thousand) ordinary shares called "Ordinary Shares";
- 100 (one hundred) A shares linked to compartment A called "Compartment A Shares"
- 100 (one hundred) B shares linked to compartment B called "Compartment B Shares"
- 100 (one hundred) C shares linked to compartment C called "Compartment C Shares"
- 100 (one hundred) D shares linked to compartment D called "Compartment D Shares"
- 100 (one hundred) E shares linked to compartment E called "Compartment E Shares"
- 1 (one) 4 share linked to compartment 4 called "Compartment 4 Share";
- 63,498 (sixty-three thousand four hundred ninety-eight) 5 shares linked to compartment 5 called "Compartment 5 Shares"

and by sixty-one million forty-five thousand seven hundred thirty-one (61,045,731) shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01), divided in the following classes of shares:

- 1 (one) 1 share linked to compartment 1 called "Compartment 1 Share"
- 4,500,000 (four million five hundred thousand) T shares linked to compartment T called "Compartment T Shares"
- 500,100 (five hundred thousand one hundred) 8 shares linked to compartment 8 called "Compartment 8 Shares"
- 20,000,000 (twenty million) 14 shares linked to compartment 14 called "Compartment 14 Shares"
- 4,045,630 (four million forty-five thousand six hundred and thirty) 15 shares linked to compartment 15 called "Compartment 15 Shares"
- 32,000,000 (thirty-two million) 16 shares linked to Compartment 16 called "Compartment 16 Shares"; (together, the "Shares").

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.

In addition to the issued share capital, the Company shall have a share premium account for each compartment (the "Compartment Share Premium Account") which shall be distributable exclusively to the holders of the shares linked to such compartment in proportion to their shareholdings in the shares linked to such compartment. The amount of the Compartment Share Premium Account may be used at the discretion of the board of managers to provide for the payment of any shares linked to such compartment which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the holders of shares linked to such compartment or to allocate funds to the legal reserve."

5. To authorise each member of the Company's board of managers, acting individually, to accomplish and undertake any formalities which may be necessary, required or useful to give effect to the proposed resolutions and to sign and execute any document in connection therewith, including the update of the Company's shareholder register.

6. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolved to authorise the decrease of the share capital of the Company by an amount of three hundred twenty euros (EUR 320.-) so as to reduce it from its current amount of so as to reduce it from its current amount of six hundred eighty-six thousand seven hundred seventy-six euros and thirty-one cents (EUR 686,776.31) divided into twelve thousand (12,000) ordinary shares, one hundred (100) A shares linked to compartment A, one hundred (100) B shares linked to compartment B, one hundred (100) C shares linked to compartment C, one hundred (100) D shares linked to compartment D, one hundred (100) E shares linked to compartment E, three hundred twenty (320) S shares linked to compartment S, one (1) 4 share linked to compartment 4, sixty-three thousand four hundred ninety-eight (63,498) 5 shares linked to compartment 5, all with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, one (1) 1 share linked to compartment 1, four million five hundred thousand (4,500,000) T shares linked to compartment T, five hundred thousand one hundred (500,100) 8 shares linked to compartment 8, twenty million (20,000,000) 14 shares linked to compartment 14, four million forty-five thousand six hundred thirty (4,045,630) 15 shares linked to compartment 15, thirty-two million (32,000,000) 16 shares linked to compartment 16, all with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to an amount of six hundred eighty-six thousand four hundred fifty-six euro and thirty-one cents (EUR 686,456.31), divided into twelve thousand

(12,000) ordinary shares, one hundred (100) A shares linked to compartment A, one hundred (100) B shares linked to compartment B, one hundred (100) C shares linked to compartment C, one hundred (100) D shares linked to compartment D, one hundred (100) E shares linked to compartment E, one (1) 4 share linked to compartment 4 and sixty-three thousand four hundred ninety-eight (63,498) 5 shares linked to compartment 5, all with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, one (1) 1 share linked to compartment 1, four million five hundred thousand (4,500,000) T shares linked to compartment T, five hundred thousand one hundred (500,100) 8 shares linked to compartment 8 and twenty million (20,000,000) 14 shares linked to compartment 14, four million forty-five thousand six hundred thirty (4,045,630) 15 shares linked to compartment 15, thirty-two million (32,000,000) 16 shares linked to compartment 16, all with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, by the repurchase and cancellation of the Compartment S Shares held by Chenavari Credit Trading D Limited, Chenavari Credit Trading MS2 Limited, Chenavari Capital Solutions, Toro Limited and Crown Managed Accounts SPC.

Second resolution

The Shareholders resolved to redeem the Redeemed Shares held by Chenavari Credit Trading D Limited, Chenavari Credit Trading MS2 Limited, Chenavari Capital Solutions, Toro Limited and Crown Managed Accounts SPC. at an aggregate redemption price of fifteen thousand three hundred thirty-three euros (EUR 15,333) consisting of the nominal value of said shares and the share premium attached thereto, on the basis of the of the Interim Financial statements as at 07 December 2015 and as determined by a valuation letter issued by the Board of Managers on 18 December 2015.

The reimbursement to the Shareholders may only take place in accordance with the respect of the rights of the Company's creditors provided for under article 69 (3) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Third resolution

The Shareholders resolved to cancel the Redeemed Shares so as to reduce the number of Compartment S Shares from three hundred twenty (320) to zero (0).

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend and restate article 8 of the articles of association of the Company in the form set forth in item 4 of the agenda.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to empower and authorize each member of the Board of Managers, acting individually, to accomplish and undertake any formalities which may be necessary, required or useful to give effect to the previous resolutions and to sign and execute any document in connection therewith.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (1,400.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. Chenavari Credit Trading D Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans KY1-9005, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro WK-245882;

2. Chenavari Real Estate Trading Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans KY1-9005, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro WK-263275;

3. Chenavari Investment Managers Holdings, une société à responsabilité limitée régie par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans KY1-9005, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro WK-210641;

4. Chenavari Credit Trading L Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans KY1-9005, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro WK-263087;

5. Chenavari Credit Trading SF Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans KY1-9005, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro WK-263279;

6. Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund LP, une société en commandite simple régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Delaware Department of State, Division of Corporations sous le numéro de dossier 5302727, agissant par son associé commandité Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund (General Partner) Limited, une société régie par les lois des îles Caïmans, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro 275961 et ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans;

7. CIM SG European Opportunities Fund LP, une société en commandite simple régie par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro MC-76244, agissant par son associé commandité CIM SG European Opportunities Fund (General Partner) Limited, une société régie par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro MC-281306;

8. Chenavari Credit Trading MS2 Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans KY1-9005, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro WK-263267;

9. Chenavari Capital Solutions Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Old Bank Chambers, La Grande Rue, St. Martins, Guernesey GY4 6RT, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 56977;

10. Toro Limited, une société d'investissement de type fermé régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Old Bank Chambers, La Grande Rue, St. Martins, Guernesey GY4 6RT, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 59940;

11. Crown Managed Accounts SPC, une segregated portfolio company régie par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au Grand Pavilion, Commercial Centre, 1^{ère} étage, 802 West Bay Road, P.O. Box 31855, KY1- 1207, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro CR- 100202, agissant par et pour le compte de son segregated portfolio Crown/Chenavari S1 Segregated Portfolio;

12. Crown Managed Accounts SPC, une segregated portfolio company régie par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au Grand Pavilion, Commercial Centre, 1^{ère} étage, 802 West Bay Road, P.O. Box 31855, KY1- 1207, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro CR- 100202, agissant par et pour le compte de son segregated portfolio Crown/Chenavari S2 Segregated Portfolio;

13. Chenavari European Deleveraging Opportunities Fund LP, une société en commandite simple régie par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans KY1-9005, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro 23831.

(ensemble ci-après mentionnés les "Associés")

tous ici représentées par Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de treize (13) procurations données sous seing privé, lesquelles resteront, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent détenir l'intégralité des parts sociales émises par AREO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg comme société de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, ayant un capital social s'élevant à six cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-seize euros et trente et un centimes (686.776,31 EUR), ayant son siège social à 55, Avenue Pasteur, L- 2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158948 (la "Société"), constituée par acte de Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 969 du 11 mai 2011. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 30 novembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent avoir été informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Autoriser la réduction du capital social de la Société d'un montant de trois cent vingt euros (320,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-seize euros et trente et un centimes (686.776,31 EUR) divisé en douze mille (12.000) parts sociales ordinaires, cent (100) parts sociales A rattachées au compartiment A, cent (100) parts sociales B rattachées au compartiment B, cent (100) parts sociales C rattachées au compartiment C, cent (100) parts sociales D rattachées au compartiment D, cent (100) parts sociales E rattachées au compartiment E, trois cent vingt (320) parts sociales S rattachées au compartiment S, une (1) part sociale 4 rattachée au compartiment 4, soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (63.498) parts sociales rattachées au compartiment 5, chacune d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), une (1) part sociale rattachée au compartiment 1, quatre millions cinq cent mille (4.500.000) parts sociales T rattachées au compartiment T, cinq cent mille cent (500.100) parts sociales 8 rattachées au compartiment 8, vingt millions (20.000.000) parts sociales 14 rattachées au compartiment 14, quatre millions quarante-cinq mille six cent trente (4.045.630) parts sociales 14 rattachées au compartiment 15, trente-deux millions (32.000.000) parts sociales 16 rattachées au compartiment 16, chacune d'une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR), à un montant de six cent quatre-vingt-six mille quatre cent cinquante-six euros et trente et un centimes (686.456,31 EUR), divisé en douze mille (12.000) parts sociales ordinaires, cent (100) parts sociales A rattachées au compartiment A, cent (100) parts sociales B rattachées au compartiment B, cent (100) parts sociales C rattachées au compartiment C, cent (100) parts sociales D rattachées au compartiment D, cent (100) parts sociales E rattachées au compartiment E, une (1) part sociale 4 rattachée au compartiment 4, soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (63.498) parts sociales rattachées au compartiment 5, chacune d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), une (1) part sociale rattachée au compartiment 1, quatre millions cinq cent mille (4.500.000) parts sociales T rattachées au compartiment T, cinq cent mille cent (500.100) parts sociales 8 rattachées au compartiment 8, vingt millions (20.000.000) parts sociales 14 rattachées au compartiment 14, quatre millions quarante-cinq mille six cent trente (4.045.630) parts sociales 14 rattachées au compartiment 15, trente-deux millions (32.000.000) parts sociales 16 rattachées au compartiment 16, chacune d'une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR), par le rachat et l'annulation des Parts Sociales du Compartiment S.

2. Racheter (i) les Parts Sociales du Compartiment S détenues par Chenavari Credit Trading D Limited, Chenavari Credit Trading MS2 Limited, Chenavari Capital Solutions Limited, Toro Limited et Crown Managed Accounts SPC (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix total de quinze mille trois cent trente-trois euros (15.333,-, EUR) correspondant à la valeur nominale desdites parts sociales et des primes y relatives telles que définies par les comptes intermédiaires au 07 décembre 2015 et le conseil de gérance de la Société (le "Conseil de Gérance") à la date des présentes ou autour de cette date.

3. Annuler les Parts Sociales Rachetées afin de réduire le nombre de Parts Sociales du Compartiment S de trois cent vingt (320) à zéro (0)

4. Modifier l'article 8 des Statuts, afin d'intégrer les résolutions adoptées à l'article 1) et qui désormais se lira comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à six cent quatre-vingt-six mille quatre cent cinquante-six euros et trente et un centimes (686.456,31 EUR) représenté par:

75.999 (soixante-quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales chacune d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) divisées en classes suivantes:

- 12.000 (douze mille) parts sociales ordinaires dénommées "Parts Sociales Ordinaires";
- 100 (cent) parts sociales A rattachées au compartiment A dénommées "Parts Sociales du Compartiment A";
- 100 (cent) parts sociales B rattachées au compartiment B dénommées "Parts Sociales du Compartiment B";
- 100 (cent) parts sociales C rattachées au compartiment C dénommées "Parts Sociales du Compartiment C";
- 100 (cent) parts sociales D rattachées au compartiment D dénommées "Parts Sociales du Compartiment D";
- 100 (cent) parts sociales E rattachées au compartiment E dénommées "Parts Sociales du Compartiment E";
- 1 (une) part sociale 4 rattachée au compartiment 4 dénommée "Part Sociale du Compartiment 4";
- 63.498 (soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales rattachées au compartiment 5 dénommée "Parts Sociales du Compartiment 5";

et 61.045.731 (soixante et un million quarante-cinq mille sept cent trente et une) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro cent (0,01 EUR) divisées en classes de parts sociales suivantes:

- 1 (une) part sociale 1 rattachée au compartiment 1 dénommée "Part Sociale du Compartiment 1"
- 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales T rattachées au compartiment T dénommées "Parts Sociales du Compartiment T";
- 500.100 (cinq cent mille cent) parts sociales 8 rattachées au compartiment 8 dénommées "Parts Sociales du Compartiment 8";
- 20.000.000 (vingt millions) parts sociales 14 rattachées au compartiment 14 dénommées "Parts Sociales du Compartiment 14";
- 4.045.630 (quatre millions quarante-cinq mille six cent trente) parts sociales 15 rattachées au compartiment 15 dénommées "Parts Sociales du Compartiment 15";

-32.000.000 (trente-deux millions) parts sociales 16 rattachées au compartiment 16 dénommées "Parts Sociales du Compartiment 16"

(ensemble, les "Parts Sociales").

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou par l'associé unique (le cas échéant) prise conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts.

En complément du capital souscrit, la Société dispose d'un compte de prime d'émission pour chaque compartiment (le "Compte de Prime d'Emission de Compartiment"), lequel sera distribuable exclusivement aux détenteurs de parts liées à un tel compartiment en proportion avec leur participation de parts liées à un tel compartiment. Le montant du Compte de Prime d'émission peut être utilisé à la discrétion du conseil de gérance pour le paiement de parts liées à un tel compartiment que la Société peut racheter de ses associés, pour la compensation de pertes nettes réalisées, pour le paiement d'une distribution aux détenteurs de parts liées à un tel compartiment ou afin de réserver des fonds à la réserve légale."

5. Autoriser chaque membre du Conseil d'Administration, agissant individuellement, à accomplir et entreprendre les formalités nécessaires, requises ou utiles pour donner effet aux résolutions proposées et signer et exécuter tout document en relation avec lesdites résolutions incluant la mise à jour du registre d'actions de la Société.

6. Divers.

Première résolution

Les Associés ont décidé d'autoriser la réduction du capital social de la Société d'un montant de trois cent vingt euros (320,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-seize euros et trente et un centimes (686.776,31 EUR), divisé en douze mille (12.000) parts sociales ordinaires, cent (100) parts sociales A rattachées au compartiment A, cent (100) parts sociales B rattachées au compartiment B (4.750), cent (100) parts sociales C rattachées au compartiment C, cent (100) parts sociales D rattachées au compartiment D, cent (100) parts sociales E rattachées au compartiment E, trois cent vingt (320) parts sociales S rattachées au compartiment S, une (1) part sociale 4 rattachée au compartiment 4, soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (63.498) parts sociales rattachées au compartiment 5, chacune d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), une (1) part sociale rattachée au compartiment 1, quatre millions cinq cent mille (4.500.000) parts sociales T rattachées au compartiment T, cinq cent mille cent (500.100) parts sociales 8 rattachées au compartiment 8, vingt millions (20.000.000) parts sociales 14 rattachées au compartiment 14, quatre millions quarante-cinq mille six cent trente (4.045.630) parts sociales 15 rattachées au compartiment 15, trente-deux millions (32.000.000) parts sociales 16 rattachées au compartiment 16, chacune d'une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR), à un montant de six cent quatre-vingt-six mille quatre cent cinquante-six euros et trente et un centimes (686.456,31 EUR), divisé en douze mille (12.000) parts sociales ordinaires, cent (100) parts sociales A rattachées au compartiment A, cent (100) parts sociales B rattachées au compartiment B (4.750), cent (100) parts sociales C rattachées au compartiment C, cent (100) parts sociales D rattachées au compartiment D, cent (100) parts sociales E rattachées au compartiment E, une (1) part sociale 4 rattachée au compartiment 4, soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (63.498) parts sociales rattachées au compartiment 5, chacune d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), une (1) part sociale rattachée au compartiment 1, quatre millions cinq cent mille (4.500.000) parts sociales T rattachées au compartiment T, cinq cent mille cent (500.100) parts sociales 8 rattachées au compartiment 8, vingt millions (20.000.000) parts sociales 14 rattachées au compartiment 14, quatre millions quarante-cinq mille six cent trente (4.045.630) parts sociales 15 rattachées au compartiment 15, trente-deux millions (32.000.000) parts sociales 16 rattachées au compartiment 16, chacune d'une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR), par le rachat et l'annulation des Parts Sociales du Compartiment S détenues par Chenavari Credit Trading D Limited, Chenavari Credit Trading MS2 Limited, Chenavari Capital Solutions Limited, Toro Limited et Crown Managed Accounts SPC

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de racheter les Parts Sociales Rachetées, détenues par Chenavari Credit Trading D Limited, Chenavari Credit Trading MS2 Limited, Chenavari Capital Solutions Limited, Toro Limited et Crown Managed Accounts SPC à un prix total de rachat de quinze mille trois cent trente-trois euros (15.333,- EUR) correspondant à la valeur nominale desdites parts sociales et des primes y relatives telles que déterminées suivant les comptes intérimaires en date du 07 décembre 2015 et de la lettre d'évaluation émise par le Conseil de Gérance en date du 18 décembre 2015.

Le remboursement des Associés ne peut avoir lieu que conformément aux droits des créanciers prévu par l'article 69(3) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'annuler les Parts Sociales Rachetées afin de réduire le nombre de Parts Sociales du Compartiment S de trois cent vingt (320) à zéro (0).

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier et reformuler l'article 8 tel qu'énoncé au point 4 de l'ordre du jour.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de donner pouvoir et d'autoriser chaque membre du Conseil de Gérance, agissant individuellement, afin d'accomplir et d'entreprendre toutes les formalités qui pourraient être nécessaires, requises ou utiles pour donner effet aux résolutions précédentes et de signer et exécuter tout document y afférent.

L'ordre du jour ayant été épuisé, l'Assemblée Générale a été clôturée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: El Farhane, Delvaux agissant en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/149. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007251/400.

(160006541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

New Pearl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.461.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire le 23 décembre 2015

1. L'Assemblée décide de donner décharge au liquidateur, C.G. Consulting, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg pour l'exécution de son mandat.

2. Après avoir examiné le rapport du commissaire-vérificateur, Co-Ventures S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, l'Assemblée décide de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

3. L'Assemblée décide de clôturer la liquidation.

4. L'Assemblée décide que les documents et registres de la société seront conservés pendant une période de cinq ans suivant la publication de la présente résolution au Journal officiel au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2016055331/17.

(160014953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Advantage Luxembourg S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 190.849.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of November,

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of ADVANTAGE LUXEMBOURG S.A. (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 190849, the "Company", incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 7 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 November 2014 under Number 3385 and who's articles have not been amended since then.

The meeting is opened with Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs Rachida El Farhane, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Mustafa Nezar, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(1) Increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred seventy-two thousand four hundred Euro (EUR 572,400.-) so as to raise it from its present amount of four hundred sixty-three thousand Euro (EUR 463,000.-), represented by four hundred sixty-three thousand (463,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of one million thirty-five thousand four hundred Euro (EUR 1,035,400.-) represented by one million thirty-five thousand four hundred (1,035,400) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

(2) Creation and issuance of five hundred seventy-two thousand four hundred (572,400) new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares,

(3) Total or partial waiver by the actual shareholders of their preferential subscription rights;

(4) Subscription to five hundred forty thousand (540,000) new shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and payment in full of the nominal value of the new shares by means of a contribution in kind consisting of three hundred thousand (300,000) shares of the company CoConnect, Inc., having its registered office at 3561, Lindell Road, Suite D565, Las Vegas, NV 89103 United States, ISIN code CCON, held by PACIFICWAVE Partners Limited, with registered office at Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, registered with the Companies Register of Gibraltar under number 49682;

(5) Subscription to thirty-two thousand four hundred (32,400) new shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and payment in full of the nominal value of the new shares by means of a contribution in kind consisting of eighteen thousand (18,000) shares of the company CoConnect, Inc., prenamed, held by KV Associates S.A., with registered office in L-2449 Luxembourg, 17, Boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67559;

(6) Increase of the authorised share capital of the Company by an amount of forty-nine million Euro (EUR 49,000,000.-) so as to raise it from its present amount of one million Euro (1,000,000.-EUR) to be divided into one million (1,000,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each, to an amount of fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) to be divided into fifty million (50,000,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each; such increase of the authorised share capital being granted with the right to limit or suppress the preemptive subscription rights of the existing shareholders and being valid for a period of five (5) years starting from the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 30 November 2015 in the Memorial C; or any other date as may be considered as appropriate; acknowledgement of the report issued by the board of directors of the Company in that context in accordance with article 32-3(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

(7) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company;

(8) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole share capital is present or represented at the present general meeting and all the shareholders have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred seventy-two thousand four hundred Euro (EUR 572,400.-) so as to raise it from its present amount of four hundred sixty-three thousand Euro (EUR 463,000.-), represented by four hundred sixty-three thousand (463,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of one million thirty-five thousand four hundred Euro (EUR 1,035,400.-) represented by one million thirty-five thousand four hundred (1,035,400) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The general meeting resolved to issue five hundred seventy-two thousand four hundred (572,400) new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

The actual shareholders having, to the extent necessary, totally or partially waived their preferential subscription rights, the general meeting decides to accept the subscription and payment of the newly issued shares as follows:

Fourth resolution
Subscription - Payment

Thereupon appeared:

1. PACIFICWAVE Partners Limited, with registered office at Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, registered with the Companies Register of Gibraltar under number 49682 (the “Subscriber 1”), represented by Mrs Monique Drauth, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, and declared to subscribe to five hundred forty thousand (540,000) new shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by means of a contribution in kind consisting of three hundred thousand (300,000) shares of the company CoConnect, Inc., having its registered office at 3561, Lindell Road, Suite D565, Las Vegas, NV 89103 United States, ISIN code CCON, (the “Contribution in Kind 1”), held by the Subscriber 1.

2. KV Associates S.A., with registered office in L-2449 Luxembourg, 17, Boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67559 (the “Subscriber 2” and together with the Subscriber 1 the “Subscribers”), represented by Mrs. Monique Drauth, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, and declared to subscribe to thirty-two thousand four hundred (32,400) new shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by means of a contribution in kind consisting of eighteen thousand (18,000) shares of the company CoConnect, Inc., prenamed, (the “Contribution in Kind 2” and together with the Contribution in Kind 1 the “Contribution in Kind”), held by the Subscriber 2.

The existence and the value of the said Contribution in Kind is evidenced in a report according to the articles 26-1 and 32-1(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, established by Artemis Audit & Advisory, approved audit firm, with registered office at Luxembourg, dated on 30 October 2015. The conclusion of this report is the following:

«Conclusion

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 572,400 new shares with a nominal value of EUR 1 each to be issued, hence total consideration amounting to EUR 572,400.” Furthermore, it results from a certificate issued by the Board of Directors on 30 November 2015 that:

- “- the Subscribers were the owner of the Contribution in Kind;
- such shares are fully paid-up;
- the Subscribers were the entities solely entitled to the shares in the capital of CoConnect, Inc., prenamed, and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares were encumbered with any pledge or usufruct, there existed no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares were subject to any attachment;
- there existed no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person might be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to the Company.”

The said proxies, report and certificate, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon, the general meeting decides (i) to accept the said subscription and payment by the Subscribers, (ii) to allot the new shares to the Shareholders as stated above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Fifth resolution

After having heard the report of the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting resolved to increase the amount of the authorised share capital of the Company by an amount of forty-nine million Euro (EUR 49,000,000.-), excluding the current amount of the authorised share capital, so as to raise it from its present amount of one million Euro (1,000,000.-EUR) to be divided into one million (1,000,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each, to an amount of fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) to be divided into fifty million (50,000,000) shares with a par value of one Euro (1.-EUR) each; such increase of the authorised share capital being granted with the right to limit or suppress the pre-emptive subscription rights of the existing shareholders and being valid for a period of five (5) years starting from the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 30 November 2015 in the Memorial C; or any other date as may be considered as appropriate.

Sixth resolution

Following the resolutions here above, the general meeting resolved to amend article 5. of the articles of incorporation and to replace it as follows:

“ **Art. 5. Corporate capital.** The subscribed capital of the company is fixed at one million thirty-five thousand four hundred Euro (EUR 1,035,400.-) represented by one million thirty-five thousand four hundred (1,035,400) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The authorized capital of the company is fixed at fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) to be divided into fifty million (50,000,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations of the present deed increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the corporation as a result of the present stated extraordinary general meeting, are estimated at two thousand seven hundred Euro (EUR 2,700.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by an French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ADVANTAGE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190489, la «Société», constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3385 du 13 novembre 2014, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour

Ordre du jour:

(1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq cent soixante-douze mille quatre cents euros (EUR 572.400,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-trois mille euros (EUR 463.000,-) représenté par quatre cent soixante-trois mille (463.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune à un montant d'un million trente-cinq mille quatre cents euros (EUR 1.035.400,-) représenté par un million trente-cinq mille quatre cents (1.035.400) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;

(2) Création et émission de cinq cent soixante-douze mille quatre cents (572.400) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

(3) Renonciation totale ou partielle par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel;

(4) Souscription à cinq cent quarante mille (540.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et libération intégral de ces nouvelles actions par un apport en nature constitué de trois cent mille (300.000) actions de la société CoConnect, Inc., ayant son siège social au 3561, Lindell Road, Suite D565, Las Vegas, NV 89103 Etats-Unis,

code ISIN CCON, détenues par PACIFICWAVE Partners Limited, ayant son siège social à Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, inscrite au Companies Register de Gibraltar sous le numéro 49682;

(5) Souscription à trente-deux mille quatre cents (32.400) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et libération intégral de ces nouvelles actions par un apport en nature constitué de dix-huit mille (18.000) actions de la société CoConnect, Inc., préqualifiée, détenues par KV Associates S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67559;

(6) Augmentation du capital autorisé de la Société d'un montant de quarante-neuf millions d'euros (EUR 49.000.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) qui sera représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) qui sera représenté par cinquante millions (50.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune; une telle augmentation du capital social autorisé est accordée avec le droit de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 30 novembre 2015 dans le Mémorial C, ou toute autre date qui pourrait être considérée comme appropriés; constat du rapport émis par le conseil d'administration de la Société émis dans ce contexte conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

(7) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

(8) Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social était présent ou représenté à la présente assemblée générale, et que tous les actionnaires ont dûment été convoqués et eu connaissance de l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent soixante-douze mille quatre cents euros (EUR 572.400,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-trois mille euros (EUR 463.000,-) représenté par quatre cent soixante-trois mille (463.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune à un montant d'un million trente-cinq mille quatre cents euros (EUR 1.035.400,-) représenté par un million trente-cinq mille quatre cents (1.035.400) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de créer et d'émettre cinq cent soixante-douze mille quatre cents (572.400) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Quatrième résolution

Souscription - Paiement

Sont intervenus aux présentes:

1. PACIFICWAVE Partners Limited, ayant son siège social à Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, inscrite au Companies Register de Gibraltar sous le numéro 49682 (le «Souscripteur 1»), représentée par Madame Monique Drauth, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et déclare de souscrire cinq cent quarante mille (540.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature constitué de trois cent mille (300.000) actions de la société CoConnect, Inc., ayant son siège social au 3561, Lindell Road, Suite D565, Las Vegas, NV 89103 Etats-Unis, code ISIN CCON, (l'«Apport en nature 1»), détenues par le Souscripteur 1.

2. KV Associates S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67559 (le «Souscripteur 2» ensemble avec le Souscripteur 1 les «Souscripteurs»), représentée par Madame Monique Drauth, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et déclare de souscrire trente-deux mille quatre cents (32.400) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro

(EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature constitué de dix-huit mille (18.000) actions de la société CoConnect, Inc., préqualifiée, (l'«Apport en nature 2» ensemble avec l'Apport en nature 1 l'«Apport en nature»), détenues par le Souscripteur 2.

L'existence et la valeur des actions a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport tel que prescrit par les articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, établi en date du 30 octobre 2015 par le cabinet de révision agréé Artemis Audit & Advisory, ayant son siège social à Luxembourg. La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Conclusion

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 572,400 new shares with a nominal value of EUR 1 each to be issued, hence total consideration amounting to EUR 572,400.»

Il résulte en outre d'un certificat émis en date du 30 novembre 2015 par le Conseil d'administration, que:

- les Souscripteurs sont propriétaires de l'Apport en nature;
- ces actions apportées sont entièrement libérées;
- les Souscripteurs étaient les seuls ayants droits sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

Lesdits rapport, procurations et certificat resteront, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé (i) d'accepter lesdites souscriptions et paiements par les Souscripteurs, et (ii) d'allouer les nouvelles actions aux Souscripteurs tel qu'indiqué ci-dessus, et (iii) de constater la réalisation de l'augmentation du capital social.

Cinquième résolution

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration de la Société fait conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale décide d'augmenter le montant du capital social autorisé d'un montant de quarante-neuf millions d'euros (EUR 49.000.000,-), à l'exclusion du montant actuel du capital social autorisé, pour le porter de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) qui sera représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) qui sera représenté par cinquante millions (50.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune; une telle augmentation du capital social autorisé est accordée avec le droit de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 30 novembre 2015 dans le Mémorial C, ou toute autre date qui pourrait être considérée comme appropriés.

Sixième résolution

En considération des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à un million trente-cinq mille quatre cents euros (EUR 1.035.400,-) représenté par un million trente-cinq mille quatre cents (1.035.400) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) qui sera représenté par cinquante millions (50.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations dudit acte, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Drauth, El Farhane, Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 01 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/37842. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 décembre 2015.

Référence de publication: 2016007221/310.

(160006870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Baltic Professional Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 151.529.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of December.

Before us the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) Baltic Professional Investment S.A. (the "Company"), with registered office in L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg number B 151.529, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 5th of February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 706 of the 2nd of April 2010, and whose articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary on:

- the 1st of December 2011, published in the Mémorial C number 107 on the 13th of January 2012, and
- the 31st of December 2013, published in the Mémorial C number 604 on the 7th of March 2014.

The meeting is presided by Mrs Laure SINESI, private employee, residing in Howald, 45 rue des Scillas.

The chairman appoints as secretary Mrs Magali BAHON, private employee, residing in Howald, 45 rue des Scillas.

The meeting elects as scrutineer Mr Yannick RAVAINÉ, private employee, residing in Howald, 45 rue des Scillas.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Increase of the Company's share capital by a total amount of two hundred ninety-four thousand and three hundred euros (EUR 294,300.-), so as to bring it up from its current amount of three million eight hundred and forty-one thousand and four hundred euros (3,841,400.-) to four million one hundred thirty-five and seven hundred euros (EUR 4,135,700.-), by the creation and issue of two thousand nine hundred and forty-three (2,943) new shares each having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) and having the same rights and obligations as the existing shares, by means of a contribution

in kind of shares to the company known as Baltic Professional Investment S.A., by TG Consultants Limited of its holdings in Contract Administration společnost z ručením omezeným with its registered office at U Garaži 1611/1, Holešovice, 170 00 Praha 7, Czech Republic and Contract Administration společnost z ručením omezeným, with its registered office at Karadžičova 16, 821 08 Bratislava, Slovakia, and by Shahira Wissa Fielding of her holding in the Slovak limited liability company Contract Administration společnost z ručením omezeným, registered in the Commercial registry of District court Bratislava I number 35 917 059, with its registered office at Karadžičova 16, 821 08 Bratislava, Slovakia, valued in the total amount of two hundred ninety-four thousand and three hundred euros (EUR 294,300.-).

2. Subscription for, paying up and payment by TG Consultants Limited for two thousand four hundred and eighty-six (2,486) new shares each having a nominal value of one hundred euros (EUR100.-) and having the same rights and obligations as the existing shares, by means of a contribution in kind consisting of:

- the entirety of its holding in the Czech limited liability company Contract Administration společnost z ručením omezeným, registered in the Companies' register at the Municipal Court of Prague, under number 48378, with its registered office at U Garaži 1611/1, Holešovice, 170 00 Praha 7, Czech Republic, being one hundred per cent (100%) of shareholding of three million nine hundred and eighty-seven thousand Czech crowns (CZK 3,987,000.-), valued at one hundred forty-seven thousand and one hundred euros (EUR 147,100.-).

- the entirety of its holding in the Slovak limited liability company Contract Administration společnost z ručením omezeným, registered in the Commercial registry of District court Bratislava I, number 35 917 059, with its registered office at Karadžičova 16, 821 08 Bratislava, Slovakia, being sixty-eight point ninety-six percent (68.96 %) of shareholding valued at one hundred one thousand and five hundred euros (EUR 101,500.-).

Subscription for, paying up and payment by a new shareholder, Shahira Wissa Fielding for four hundred and fifty-seven (457) new shares each having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) and having the same rights and obligations as the existing shares, by means of a contribution in kind consisting of:

- the entirety of her holding in the Slovak limited liability company Contract Administration společnost z ručením omezeným, registered in the Commercial registry of District court Bratislava I number 35 917 059, with its registered office at Karadžičova 16, 821 08 Bratislava, Slovakia, being thirty-one point zero four percent (31,04 %) of shareholding valued at forty-five thousand and seven hundred euros (EUR 45,700.-).

4. The powers to be conferred on the Board of Directors to deal with all the detailed arrangements for the capital increase, in particular the registration of the accounting documents relating thereto.

5. Correlative amendment of the first paragraph of Article 5 of the Company's articles of association, to read henceforth as follows:

In English:

" **Art. 5. (First paragraph).** The Company's share capital is fixed at four million one hundred thirty-five thousand and seven hundred euros (EUR 4,135,700.-) represented by forty-one thousand three hundred and fifty-seven (41,357) fully paid up shares each having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-)."

In French:

Art. 5. (Premier alinéa). Le capital social est fixé à EUR 4,135,700,- (quatre millions cent-trente-cinq mille sept-cents EUROS) représenté par 41,357 (quarante-et-un mille trois-cent-cinquante-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent EUROS) chacune.

5. Any other modifications to the articles of association that may be necessary or expedient.

6. Any other business.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote:

First resolution

The meeting decides to increase the Company's share capital by two hundred ninety-four thousand and three hundred euros (EUR 294,300.-), so as to bring it up from its current amount of three million eight hundred and forty-one thousand and four hundred euros (3,841,400.-) to four million one hundred thirty-five and seven hundred euros (EUR 4,135,700.-), by the creation and issue of two thousand nine hundred and forty-three (2,943) new shares each having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) and having the same rights and obligations as the existing shares, by means of a contribution in kind of shares to the company known as Baltic Professional Investment S.A., by TG Consultants Limited of its holdings in Contract Administration společnost z ručením omezeným with its registered office at U Garaži 1611/1, Holešovice, 170 00 Praha 7, Czech Republic and Contract Administration společnost z ručením omezeným, with its registered office at Karadžičova 16, 821 08 Bratislava, Slovakia, and by Shahira Wissa Fielding of her holding in the Slovak limited liability company Contract Administration společnost z ručením omezeným, registered in the Commercial registry of District court Bratislava I number 35 917 059, with its registered office at Karadžičova 16, 821 08 Bratislava, Slovakia, valued in the total amount of two hundred ninety-four thousand and three hundred euros (EUR 294,300.-).

Subscription and payment

The two thousand nine hundred and forty-three (2,943) new shares, with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each have been subscribed as follows:

a.- TG Consultants Limited declared by its mandatory to subscribe to two thousand four hundred and eighty-six (2,486) new shares each having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) and having the same rights and obligations as the existing shares, by means of a contribution in kind consisting of:

- the entirety of its holding in the Czech limited liability company Contract Administration společnost z ručením omezeným, registered in the Companies' register at the Municipal Court of Prague, under number 48378, with its registered office at U Garaži 1611/1, Holešovice, 170 00 Praha 7, Czech Republic, being one hundred per cent (100%) of shareholding of three million nine hundred and eighty-seven thousand Czech crowns (CZK 3,987,000.-), valued at one hundred forty-seven thousand and one hundred euros (EUR 147,100.-).

- the entirety of its holding in the Slovak limited liability company Contract Administration společnost z ručením omezeným, registered in the Commercial registry of District court Bratislava I, number 35 917 059, with its registered office at Karadžičova 16, 821 08 Bratislava, Slovakia, being sixty-eight point ninety-six percent (68.96 %) of shareholding valued at one hundred one thousand and five hundred euros (EUR 101,500.-).

a.- Shahira Wissa Fielding declared by its mandatory to subscribe to four hundred and fifty-seven (457) new shares each having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) and having the same rights and obligations as the existing shares, by means of a contribution in kind consisting of:

- the entirety of her holding in the Slovak limited liability company Contract Administration společnost z ručením omezeným, registered in the Commercial registry of District court Bratislava I number 35 917 059, with its registered office at Karadžičova 16, 821 08 Bratislava, Slovakia, being thirty-one point zero four percent (31,04 %) of shareholding valued at forty-five thousand and seven hundred euros (EUR 45,700.-).

Evidence of the value of the Contributions in Kind have been proved to the undersigned notary by a valuation report of an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) "BAKER TILLY LUXEMBOURG AUDIT S.à r.l." with registered office in Howald, under the signature of Mr Olivier BIREN, réviseur d'entreprises, issued on 23rd of December 2015, whose conclusion is as follows:

"Based on the verifications carried out as described above, we have no observation to make on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued in consideration."

A copy of this report will after being signed "ne varietur" by the appearing and the officiating notary, remain attached to the present deed.

Second resolution

The General Meeting confers all Powers to the Board of Directors to deal with all the detailed arrangements for the capital increase, in particular the registration of the accounting documents relating thereto.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the General Meeting decides to amend article Five (5) of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is fixed at four million one hundred thirty-five thousand and seven hundred euros (EUR 4,135,700.-) represented by forty-one thousand three hundred and fifty-seven (41,357) fully paid up shares each having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-)."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 2,150.- .

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Baltic Professional Investment S.A. (la «Société»), avec siège social à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg numéro B 151.529, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 706 du 2 avril 2010, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du:

- 1^{er} décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 107 du 13 janvier 2012, et
- 31 décembre 2013, publié au Mémorial C numéro 604 du 7 mars 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laure SINESI, employée, demeurant à Howald, 45 rue des Scillas.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Magali BAHON, employée, demeurant à Howald, 45 rue des Scillas.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yannick RAVAINÉ, employé, demeurant à Howald, 45 rue des Scillas.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, et les membres du bureau, qui demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de deux-cent-quatre-vingt-quatorze mille trois-cents euros (294.300,-EUR), pour le porter de son montant actuel de trois millions huit-cent-quarante-et-un mille quatre-cents euros (3.841.400,- EUR) à quatre millions cent-trente-cinq mille sept-cents euros (4.135.700,- EUR), par la création et l'émission de deux mille neuf cent quarante-trois (2.943) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, par un apport en nature à Baltic Professional Investment S.A., par TG Consultants Limited de ses participations qu'elle détient dans Contract Administration společnost z ručením omezeným ayant son siège social à U Garaži 1611/1, Holešovice, 170 00 Praha 7, République Tchèque et Contract Administration společnost z ručením omezeným, ayant son siège social à Karadžičova 16, 821 08 Bratislava, Slovaquie, et par Shahira Wissa Fielding de sa participation qu'elle détient dans la société slovaque Contract Administration společnost z ručením omezeným, ayant son siège social à Karadžičova 16, 821 08 Bratislava, Slovaquie, évalué au total à deux-cent-quatre-vingt-quatorze mille trois-cents euros (294.300,- EUR)

2. Souscription, libération et paiement par TG Consultants Limited des deux mille quatre-cent-quatre-vingt-six (2.486) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, par apport en nature constitué de:

- l'intégralité de sa participation dans la société tchèque Contract Administration společnost z ručením omezeným inscrite auprès du Registre Commercial auprès du Tribunal Municipal de Prague, numéro 48378 ayant son siège social à at U Garaži 1611/1, Holešovice, 170 00 Praha 7, République Tchèque, représentant cent pourcent (100,00 %) de l'actionnariat du capital de trois millions neuf-cent-quatre-vingt-sept mille Couronnes Tchèques (3.987.000,- CZK) évaluée à 147,100- EUR (cent-quarante-sept mille cent euros)

- l'intégralité de sa participation dans la société slovakaine Contract Administration společnost z ručením omezeným, inscrite auprès du Registre Commercial du District de Bratislava I, numéro 35 917 059 ayant son siège social à Karadžičova 16, 821 08 Bratislava, Slovaquie, représentant soixante-huit virgule quatre-vingt-seize pourcent (68,96 %) de l'actionnariat évaluée à 101,500- EUR (cent-un mille cinq-cents euros)

3. Souscription, libération et paiement par le nouvel actionnaire, Shahira Wissa Fielding de quatre-cent-cinquante-sept (457) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, par apport en nature constitué de:

- l'intégralité de sa participation dans la société slovaque Contract Administration společnost z ručením omezeným, inscrite auprès du Registre Commercial du District de Bratislava I, numéro 35 917 059 ayant son siège social à Karadžičova 16, 821 08 Bratislava, Slovaquie, représentant trente-et-un virgule zéro quatre pourcent (31,04 %) de l'actionnariat évaluée à 45.700,- EUR (quarante-cinq mille sept-cents euros)

4. Pouvoirs à conférer au Conseil d'administration afin de procéder à toutes les écritures, transcriptions, radiations et formalités pour réaliser lesdits apports, et en particulier procéder à toutes les écritures relatives à ces derniers.

5. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

En Anglais:

" **Art. 5. (First paragraph).** The Company's share capital is fixed at four million one hundred thirty-five thousand and seven hundred euros (EUR 4,135,700.-) represented by forty-one thousand three hundred and fifty-seven (41,357) fully paid up shares each having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-)."

En Français:

Art. 5. (Premier alinéa). Le capital social est fixé à EUR 4,135,700,- (quatre millions cent-trente-cinq mille sept-cents EUROS) représenté par 41,357 (quarante-et-un mille trois-cent-cinquante-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent EUROS) chacune.

5. Toutes autres modifications statutaires nécessaires ou utiles

6. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux-cent-quatre-vingt-quatorze mille trois-cents euros (294.300,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trois millions huit-cent- quarante-et-un mille quatre-cents euros (3.841.400,- EUR) à quatre millions cent-trente-cinq mille sept-cents euros (4.135.700,- EUR), par la création et l'émission de deux mille neuf-cent-quarante-trois (2.943) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, par un apport en nature à Baltic Professional Investment S.A., par TG Consultants Limited de ses participations qu'elle détient dans Contract Administration společnost z ručením omezeným ayant son siège social à U Garaži 1611/1, Holešovice, 170 00 Praha 7, République Tchèque et Contract Administration společnost z ručením omezeným, ayant son siège social à Karadžičova 16, 821 08 Bratislava, Slovaquie, et par Shahira Wissa Fielding de sa participation qu'elle détient dans la société slovaque Contract Administration společnost z ručením omezeným, ayant son siège social à Karadžičova 16, 821 08 Bratislava, Slovaquie, évalué au total à deux-cent-quatre-vingt-quatorze mille trois-cents euros (294.300,- EUR).

Souscription et libération

Les deux mille neuf-cent-quarante-trois (2.943) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ont été souscrites comme suit:

a.- TG Consultants Limited déclare souscrire à deux mille quatre-cent-quatre-vingt-six (2.486) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, par apport en nature constitué de:

- l'intégralité de sa participation dans la société tchèque Contract Administration společnost z ručením omezeným inscrite auprès du Registre Commercial auprès du Tribunal Municipal de Prague, numéro48378 ayant son siège social à at U Garaži 1611/1, Holešovice, 170 00 Praha 7, République Tchèque, représentant cent pourcent (100,00 %) de l'actionnariat du capital de trois millions neuf-cent-quatre-vingt-sept mille Couronnes Tchèques (3.987.000,- CZK) évaluée à 147,100- EUR (cent-quarante-sept mille cent euros)

- l'intégralité de sa participation dans la société tchèque Contract Administration společnost z ručením omezeným inscrite auprès du Registre Commercial auprès du Tribunal Municipal de Prague, numéro48378 ayant son siège social à at U Garaži 1611/1, Holešovice, 170 00 Praha 7, République Tchèque, représentant cent pourcent (100,00 %) de l'actionnariat du capital de trois millions neuf-cent-quatre-vingt-sept mille Couronnes Tchèques (3.987.000,- CZK) évaluée à 147,100- EUR (cent-quarante-sept mille cent euros)

- l'intégralité de sa participation dans la société slovaque Contract Administration společnost z ručením omezeným, inscrite auprès du Registre Commercial du District de Bratislava I, numéro 35 917 059 ayant son siège social à Karadžičova 16, 821 08 Bratislava, Slovaquie, représentant soixante-huit virgule quatre-vingt-seize pourcent (68,96 %) de l'actionnariat évaluée à 101,500- EUR (cent-un mille cinq-cents euros)

b.- Shahira Wissa Fielding déclare souscrire à quatre-cent-cinquante-sept (457) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, par apport en nature constitué de l'intégralité de sa participation dans la société slovaque Contract Administration společnost z ručením omezeným, inscrite auprès du Registre Commercial du District de Bratislava I, numéro 35 917 059 ayant son siège social à Karadžičova 16, 821 08 Bratislava, Slovaquie, représentant trente-et-un virgule zéro quatre pourcent (31,04 %) de l'actionnariat évaluée à 45.700,- EUR (quarante-cinq mille sept-cents euros)

La valeur de ces apports en nature a été prouvée au notaire instrumentant au moyen d'un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé, effectuée par le cabinet de révision «BAKER TILLY Luxembourg Audit S.à r.l.», avec siège social à Howald, sous la signature de Mr Olivier BIREN, réviseur d'entreprises, émis en date du 23 décembre 2015, dont la conclusion est la suivante:

"Based on the verifications carried out as described above, we have no observation to make on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued in consideration."

Copie de ce rapport après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale mandate le Conseil d'administration de procéder à toutes les écritures, transcriptions, radiations et formalités pour réaliser lesdits apports, et en particulier procéder à toutes les écritures relatives à ces derniers.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts, premier alinéa, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 4.135.700,- (quatre millions cent-trente-cinq mille sept-cents EUROS) représenté par 41.357 (quarante-et-un mille trois-cent-cinquante-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent EUROS) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 2.150,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Magali BAHON, Yannick RAVAINÉ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 janvier 2016. Relation GAC/2016/29. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016007266/281.

(160007030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Building and Office Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 34.384.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réuni

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Building and office Investment S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8A boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 25 du 28 janvier 1991,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 34384 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par M. Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

La présidente désigne comme secrétaire Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les cent trente-six mille (136.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision de la mise en liquidation volontaire de la Société.
 - 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
 - 3.- Décharge à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes.
 - 4.- Décision de tenir immédiatement les 2^{ème} et 3^{ème} assemblées générales.
 - 5.- Approbation du rapport du liquidateur.
 - 6.- Nomination du Commissaire-Vérificateur.
 - 7.- Approbation du rapport du Commissaire-Vérificateur; et des comptes de clôture de la liquidation.
 - 8.- Décharge au liquidateur et au Commissaire-Vérificateur.
 - 9.- Clôture de la liquidation.
 - 10.- Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de la mise en liquidation de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que liquidateur Monsieur Pierre PETIT, demeurant professionnellement au 11 place Saints Pierre et Paul, L-2334 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière à l'administrateur unique et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de tenir immédiatement et successivement les deuxième et troisième assemblées générales de liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée prend connaissance et approuve le rapport du liquidateur concernant les travaux réalisés pendant son mandat.

Ledit rapport après signature «ne varietur» par les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que Commissaire-vérificateur Mme Ana DE OLIVEIRA, demeurant au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport du Commissaire-vérificateur et les comptes de liquidation.

Ledit rapport, après signature «ne varietur» par les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Huitième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur et au Commissaire-vérificateur pour l'exercice de leur mandat.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation.

Dixième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DOSTERT, A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22753. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007318/95.

(160006788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

BR Craven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.981.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty third day of December.

Before us Maître Karine REUTER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

“BR HoldCo Craven S.à r.l.”, société à responsabilité limitée, a company incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a private limited liability company, having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg company and commercial register under number B 162464,

here represented by Mr. Damien BARBOSA, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal the 18th December 2015.

Said proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall attach said proxy to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to enact the following:

“BR Craven S.à r.l.”, Société à responsabilité limitée, having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg company and commercial register under number B 159981 incorporated by a deed of Maître Paul Decker, notary then residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 28 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1255 on 10 June 2011. The articles of association of the Company have been most recently amended pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 9 May 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1824 on 12 July 2014 (the “Company”). The appearing party, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company and secedes to dissolve and liquidate the Company with immediate effect.

The subscribed capital of the Company is set at one hundred and fourteen thousand Danish Krone (DKK 114,000.-), represented by six hundred (600) parts of one hundred and ninety Danish Krone (DKK 190-) each, fully paid up.

Being the Sole Shareholder of the shares and liquidator of the Company, the appearing party, represented as aforesaid, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the sole shareholder that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, so that the Company is dissolved and considered closed.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, gives discharge to the managers and the auditor for their mandates up to this date.

That the Sole Shareholder, represented as aforesaid, declares that the dissolution and liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at the registered office of the Company.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy of the article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1.100 euros.

Statement

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BR HoldCo Craven S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 162464, représentée par Monsieur Damien BARBOSA, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé faite et donnée le 18 décembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire représentant la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que spécifiée comme ci-avant, a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

La partie susnommée est l'associée unique de «BR Craven S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159981, constituée suivant acte notarié de Maître Paul Decker, notaire alors résidant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1255 le 10 juin 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1824 au 12 juillet 2014 (la «Société»).

Le capital social de la Société est fixé à cent quatorze mille couronnes danoises (DKK14,000.-) représentées par six cent (600) parts sociales d'une valeur de cent quatre-vingt dix couronnes danoises (USD 190.-) chacune.

Réunissant en ses mains la totalité des parts de la Société, l'associé unique a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité et d'agir en tant que liquidateur de la Société.

L'associé unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

L'associé unique déclare que tous les actifs ont été transférés et sont devenus la propriété de l'associée unique et que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés ou dûment provisionnés. Concernant d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle l'associé unique déclare assumer irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que la Société soit dissoute et considérée comme clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants et au réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à l'associée unique ne pourra se

faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 1.150 euros.

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: D. BARBOSA, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30184. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007310/111.

(160007610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

C.B. Fleet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.450,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.593.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

were passed resolutions of the sole shareholder of C.B. Fleet Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,450 (twelve thousand four hundred fifty Euro), and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 90593 (the Company). The Company was incorporated on 18 December 2002 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Official Gazette), N°147, on 12 February 2003. The articles of association of the Company have been amended on 19 July 2012 pursuant to a deed of Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Official Gazette, N°2303, on 15 September 2012.

There appeared:

C.B. Fleet Holding Company, Incorporated & Cie, S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of the Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 90692 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The proxy from the appearing party, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 249 (two hundred forty-nine) shares having a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented;

II. that the Sole Shareholder shall resolve on the following items:

- (1) decision to wind-up the Company and to put the Company into liquidation;
- (2) decision to give discharge (quitus) to the managers of the Company for the performance of their duties;
- (3) appointment of the liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
- (4) determination of the powers of the Liquidator, and of the liquidation procedure of the Company; and

(5) miscellaneous.

III. After deliberation the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to wind-up the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to give full discharge to:

(a) Manacor (Luxembourg) S.A., manager of category B, a public limited liability company (société anonyme) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 9098, for the performance of its duties until the date hereof;

(b) Joseph Carroll, manager of category A, having his personal address at 69, Braxton Lane, Forest, Virginia 24551, United States of America, for the performance of his duties until the date hereof;

(c) Karen Proffitt Clay, manager of category A, having her professional address at 4615, Murray Place, Lynchburg, Virginia 24502, United States of America, as manager of the Company for the performance of her duties until the date hereof; and

(d) Anne Bölkow, manager of category B, having her professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, for the performance of her duties until the date hereof.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint C.B. Fleet Holding Company Inc., an incorporated company organised and existing under the laws of the state of Virginia, United States of America, having its registered office at 4701, Cox Road, CT Corporation System building, suite 285, Glen Allen 23060-6802 Virginia, United States of America and registered with the Secretary of State of Virginia under registration number 04208823, as the Liquidator.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915, as amended (the Companies Act).

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company, the discharge of its liabilities and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Companies Act.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of such proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signs together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont été adoptées les résolutions de l'associé unique de C.B. Fleet Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.450 (douze mille quatre cent cinquante euros), et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 90593 (la Société). La Société a été constituée le 18 décembre 2002 suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire résidant à l'époque à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel) N°147, le 12 février 2003. Les statuts de

la Société ont été modifiés le 19 juillet 2012 suivant un acte de Me Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel N°2303, le 15 septembre 2012.

A comparu:

C.B. Fleet Holding Company, Incorporated & Cie, S.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90692 (l'Associé Unique),

ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La procuration de la partie comparante, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. que l'intégralité des 249 (deux cents quarante-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée

II. que l'Associé Unique se prononcera sur les points suivants:

- (1) dissolution et liquidation volontaire de la Société;
- (2) décision d'accorder la décharge (quitus) aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats et fonctions;
- (3) nomination du liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
- (4) détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société; et
- (5) divers.

III. Après délibération, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder la décharge à:

(a) Manacor (Luxembourg) S.A., gérant de catégorie B, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 9098, pour l'exécution de son mandat et de ses fonctions jusqu'à la date en tête de l'acte;

(b) Joseph Carroll, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement au 69, Braxton Lane, Forest, Virginie 24551, Etats-Unis d'Amérique, pour l'exécution de son mandat et de ses fonctions jusqu'à la date en tête de l'acte;

(c) Karen Proffitt Clay, gérante de catégorie A, demeurant professionnellement au 4615, Murray Place, Lynchburg, Virginia 24502, Etats-Unis d'Amérique, pour l'exécution de son mandat et de ses fonctions jusqu'à la date en tête de l'acte; et

(d) Anne Bölkow, gérante de catégorie B, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour l'exécution de son mandat et de ses fonctions jusqu'à la date en tête de l'acte.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer C.B. Fleet Holding Company Inc., une corporation de droit de l'Etat de Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 4701, Cox Road, CT Corporation System building, suite 285, Glen Allen 23060-6802 Virginie, Etat-Unis d'Amérique, et immatriculé auprès du secrétaire d'Etat de Virginie sous le numéro d'immatriculation 04208823, en tant que Liquidateur.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi de 1915).

L'Associé Unique décide également que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide également que le Liquidateur est autorisé pour le compte de la Société en liquidation, à exécuter et à mettre en oeuvre les obligations de toute convention ou document nécessaires à la liquidation de la Société, la décharge de ses obligations, et la réalisation de ses actifs.

L'Associé Unique décide également que le Liquidateur est autorisé sous sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40654. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007321/159.

(160006885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

E.I.M.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 94.192.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de décembre;

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange sur Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

La société AVERA LIMITED, avec siège social au 16/F Infnitus Plaza, 199 Des Voeux Road Central, Sheung Wan, Hong Kong, registered with the Registrar of Companies under number 1466390,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "E.I.M.A. S.A.", établie et ayant son siège social au 9bis, rue Basse, L-4963 Clémency, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.192, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 753 du 17 juillet 2003,

2) Que le capital social est fixé à cent vingt mille euros (120.000,- EUR), divisé en douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que le comparant est le seul propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique accepte expressément le bilan de clôture du 31 octobre 2015;

9) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société ainsi que les engagements financiers et contrats en cours et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

10) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

11) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions sociales ou de toutes autres valeurs seront annulés;

12) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats;

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au moins à l'ancien siège social de la Société.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange sur Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22777. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007411/55.

(160006937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Bureau de Voyages Quatre Saisons, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 1, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 14.796.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Laurent SCHANDELER, gérant de société, né à Luxembourg, le 28 juillet 1968, demeurant à L-8295 Keispelt, 16, rue de Kehlen,

2. Monsieur Norbert SCHANDELER, entrepreneur d'autobus, né à Luxembourg le 15 avril 1934, demeurant à L-8295 Keispelt, 88, rue de Kehlen,

Ici représenté par Monsieur Gaston SCHANDELER, salarié, née à Luxembourg le 12 février 1964, demeurant à L-8295 Keispelt, 53A, rue de Kehlen,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

3. Madame Béatrice MULLER, retraitée, née à Neuilly/Marne (France) le 3 novembre 1933, demeurant à L-8479 Eischen, 22, Cité Bettenwiss,

Ici représentée par Monsieur Laurent SCHANDELER, prénommé,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

4. Madame Nadine SCHANDELER, chargée de direction, née à Luxembourg le 12 août 1965, demeurant à L-8294 Keispelt, 7, rue Durenthal,

Ici représentée par Monsieur Laurent SCHANDELER, prénommé,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «Bureau de Voyages Quatre Saisons», ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 1, rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 14.796, constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline HANSEN-PEFFER, notaire alors de résidence à Capellen, en date du 14 février 1977, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 69 du 28 mars 1977 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 décembre 2015, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Que la Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2015, en cours de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, comprenant la nomination de Monsieur Laurent SCHANDELER, pré-qualifié, en tant que liquidateur de la Société (ci-après le «Liquidateur»).

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont elle a été préalablement informée, est le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

1. Approbation du rapport final du Liquidateur;
 2. Renonciation au droit de nommer un commissaire à la liquidation;
 3. Approbation du pouvoir spécial donné au Liquidateur;
 4. Décharge à accorder au Liquidateur;
 5. Décharge à accorder au gérant;
 6. Clôture de la liquidation;
 7. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de cinq années à partir de la clôture de la liquidation;
- Qu'ils ont renoncé à tout droit de convocation préalable;
- Qu'ils ont adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport final du Liquidateur daté du 28 décembre 2015, approuve ledit rapport final, ainsi que les comptes de liquidation.

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les Comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne pouvoir spécial au Liquidateur de la Société suite à la clôture de la liquidation, afin qu'il continue à accomplir les actions, le cas échéant et dans la mesure du nécessaire, liées à la clôture de la liquidation et en particulier, mais pas exclusivement, le paiement des factures, frais et des impôts impayés ainsi que la signature et l'envoi de la déclaration fiscale de la Société qui est à envoyer aux autorités fiscales après sa liquidation, de récupérer des créances qui surviendraient après la clôture de la liquidation de la Société, le cas échéant.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au Liquidateur, sans restriction, pour l'accomplissement de son mandat durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Septième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans, à compter de la clôture de la liquidation, au siège social de la Société.

A cet égard, l'Associée unique donne instruction au Liquidateur, avec pouvoir de subdélégation et lui donne pleins pouvoirs, pour prendre toute action ou signer tout document afin que les livres et documents de la Société soient conservés à ladite adresse.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à l'Associée unique ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille Euros (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux Comparants, connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. SCHANDELER, G. SCHANDELER, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 04 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/105. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Mersch, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051044/93.

(160010142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Pour Toi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 99, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 189.207.

Assemblée générale extraordinaire des associées tenue au 99, rue de Belvaux L-4025 Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2016

Les associées décident de transférer le siège social de la société du L-4025 Esch-sur-Alzette, 94, route de Belvaux au 99, rue de Belvaux L-4025 Esch-sur-Alzette avec effet immédiat.

Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2016.

Mme ELIAS MENINO Sandra

La gérante

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associées tenue au 99, rue de Belvaux L-4025 Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2016

Les associées décident de transférer le siège social de la société du L-4025 Esch-sur-Alzette, 94, route de Belvaux au 99, rue de Belvaux L-4025 Esch-sur-Alzette avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016008626/20.

(160008302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Five S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 120.143.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 14 janvier 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme FIVE S.A., avec siège social à L-3895 Foetz, Rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Yannick GENOT

Le liquidateur

Référence de publication: 2016055109/15.

(160014938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Antimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 99.956.

Les comptes annuels au 31 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 février 2016.

Référence de publication: 2016065752/10.

(160027669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.
